



**Institut National des
Unités Mobiles de Premiers Secours**

**DOSSIER DE CANDIDATURE RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS DÉJÀ EXISTANTES ET
DÉSIRANT DEVENIR UNE UNITÉ DÉPARTEMENTALE U.M.P.S**

Ce document est strictement confidentiel et réservé à l'usage interne de l'IN-UMPS.

**Vous ne pouvez réaliser aucune démarche de communication et de création de
votre éventuelle U.M.P.S avant l'obtention d'un accord écrit de l'IN-UMPS**

Dossier de candidature pour la création de

U.M.P.S : _ _ _ (inscrire le numéro de département)

Nom du département (en toutes lettres) :

Coordonnées du siège social de l'association

Nom actuel de l'association :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

L'association est-elle rattachée à une fédération ?

Non Oui, précisez laquelle :

Coordonnées et adresse de gestion administrative

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

Dossier de candidature
Pour la création d'une unité départementale U.M.P.S

Liste des membres dirigeants et fonction

Président

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Email :

Date de naissance :/...../.....

Secrétaire

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Email :

Date de naissance :/...../.....

Trésorier

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Email :

Date de naissance :/...../.....

Capacité de mobilisation au secteur d'activité

Pour obtenir un agrément de sécurité civile, la nouvelle unité départementale U.M.P.S devra s'assurer de disposer de moyens réellement adaptés à la bonne exécution de la mission exigé par l'agrément demandé.

Agrément(s) de sécurité civile demandé(s) :

(A) Oui Non - Opérations de secours

Mission : apporter un concours, dans les conditions prévues par convention, à titre complémentaire des moyens des services de secours publics, dans le cadre de la distribution des secours motivés par des besoins spécifiques ou des circonstances exceptionnelles, impliquant, par exemple, la mise en place d'un dispositif de secours, d'une ampleur ou d'une nature particulière ou le déclenchement d'un plan ORSEC

(B) Oui Non - Actions de soutien aux populations sinistrées

Mission : répondre à l'appel de mobilisation pour faire face aux détresses engendrées en situation de crise. Prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées

(C) Oui Non - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées

Mission : aider les autorités de police et leurs services publics à coordonner et gérer l'action des bénévoles spontanés et des membres des réserves communales de sécurité civile dans le cadre de leurs actions de soutien aux populations sinistrées

(D) Oui Non - Dispositifs prévisionnels de secours

Mission : concourir aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes mis en place pour la couverture des risques à l'occasion des manifestations ou rassemblements de personnes

Dossier de candidature
Pour la création d'une unité départementale U.M.P.S

Enseignement des premiers secours

Après obtention de l'agrément national de sécurité civile pour l'IN-UMPS (Institut National des Unités Mobiles de Premiers Secours) et de l'agrément pour l'enseignement des premiers secours, les unités départementales U.M.P.S pourront organiser des formations de premiers secours pour ses secouristes ainsi que pour le grand public.

Les unités départementales U.M.P.S devront s'assurer de disposer des moyens administratifs, matériels et humains nécessaires au bon déroulement des sessions de formation, conformément aux textes en vigueur.

Les formateurs auront l'obligation de suivre les formations prévues par les référentiels en vigueur pour maintenir la validité de leur qualification.

Actuellement, votre association réalise-t-elle des formations aux premiers secours ?

Oui Non

En tant qu'unité départementale U.M.P.S, envisagez-vous l'enseignement des premiers secours ?

Oui Non

Si oui, quelle est la composition de l'équipe pédagogique départementale (précisez le nombre pour chacun) :

.... Médecin

.... Formateur de formateur

.... Formateur PSC

.... Formateur PS

.... Autres, précisez :

Possédez-vous le matériel de formation minimum obligatoire ?

Oui Non

Dossier de candidature Pour la création d'une unité départementale U.M.P.S

Pièces à joindre à ce dossier

- Lettre de motivation à la création d'une unité départementale U.M.P.S
- C.V. des membres du bureau
- Descriptif de l'expérience des instances dirigeantes
- Liste des membres et leurs coordonnées (voir annexe 1)
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- Copie du journal officiel
- Copie de l'arrêté portant agrément de sécurité civile pour l'association déjà existante
- Liste du matériel (exemple : 1 lot A, 3 lots B, 1 lot C : se reporter au référentiel national des missions de sécurité civile RNMSC-DPS)
- Liste du parc automobile de l'association
- Photographies du parc matériel
- Photographies du parc automobile
- Photographies des locaux
- Budget prévisionnel
- Bilans années N-1 et N-2

Dossier de candidature
Pour la création d'une unité départementale U.M.P.S

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom) (Prénom) atteste sur l'honneur de la réalité des informations fournies dans mon dossier de candidature pour la création d'une unité départementale U.M.P.S.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :/ /

Signature

Ce dossier est à remplir et à renvoyer par courriel à

secretaire@inumps.com

Dossier de candidature
Pour la création d'une unité départementale U.M.P.S

Annexe 1 – Listing des membres de l'association

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Téléphone	Email	Diplômes (ex PSC1, PSE1, PSE2...)